

2012/4374 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité
(Direction des Sports) (BMO du 26/03/2012, p. 0655)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, en remplacement de M. BRAILLARD
Thierry, rapporteur momentanément absent : Avis favorable de la Commission.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport relatif à l'attribution de subventions aux associations sportives est l'occasion de mettre l'éclairage sur une des associations subventionnées ce soir : il s'agit du Judo jujitsu de Ménival. C'est une des plus importantes associations sportives du 5^e arrondissement puisqu'elle compte près de 400 pratiquants avec à sa tête un professeur d'arts martiaux qui a formé à ce jour plus de 70 ceintures noires de judo.

Si je parle d'elle, c'est pour citer le succès dans une compétition internationale d'un jeune issu d'une famille aux ressources limitées, membre de ce club, qui grâce au programme ticket sports de la Ville de Lyon a vu son adhésion prise en charge, est devenu champion d'Europe junior de judo et a intégré l'équipe de France qui l'a repéré.

Le 5^e arrondissement -et particulièrement le quartier de Ménival- est très fier de son champion et je me fais son interprète pour vous remercier, Monsieur le Maire, ainsi que l'Adjoint aux Sports, M. Braillard et celui du 5^e, Saïd Intidam, pour l'aide apportée à ce club qui, vous pouvez le constater, est une respiration dans ces quartiers inscrits en politique de la Ville et qui inculque aux jeunes les règles de l'éthique sportive, comprenant entre autres aspects : le respect, l'amitié et le courage. C'est un rouage essentiel de la paix sociale et du vivre ensemble.

Le Groupe GAEC qui attache une grande attention à la politique sportive dans les quartiers sensibles et aux subventions allouées au sport amateur, votera favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)